École supérieure de filature et de tissage de Mulhouse (Ht-Rhin) : fondée en 1861 sous le patronage de la Société industrielle

Numéro d'inventaire : 2016.109.37

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur: Bader & Cie

Période de création : 1ère moitié 20e siècle

Inscriptions:

• lieu d'impression inscrit : Mulhouse Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Livret agrafé. **Mesures** : hauteur : 23,2 cm

largeur: 15,6 cm

Mots-clés: Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Production artisanale et industrielle Autres descriptions : Langue : français

Pagination: 16 p.

couv. ill.

ill.

Lieux: Mulhouse



ECOLE SUPERIEURE DE FILATURE ET DE TISSAGE DE MULHOUSE (HT-RHIN)



FONDEE EN 1861 SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIETE INDUSPRIELLE





ECOLE SUPERIEURE

DE

FILATURE ET DE TISSAGE

DE

MULHOUSE (HAUT-RHIN)

FONDEE EN 1861 SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE

PROSPECTUS

But de l'Ecole.

L'Ecole Superieure de Filature et de Tissage de Mulhouse fournit aux jeunes gens qui désirent faire leur carrière de l'une de ces deux industries, une formation théorique et pratique sanctionnée par un brevet de capacité. Grâce à cette formation, ils sont à même d'offrir aux établissements, qui les engagent à leur sortie, des services d'une réelle valeur.

Organisation.

L'Ecole est constituée en Société civile; les actionnaires qui se sont formellement interdit tout bénéfice, comprennent les principaux industriels du pays.

Ce n'est pas seulement une école au sens ordinaire du mot, mais une véritable petite manufacture avec sa force motrice, ses ateliers de réparations, etc.

Les locaux, établis en conséquence, comportent à la fois des salles de machines et des salles d'études vastes et spacieuses.



5º Un cours de chimie spéciale, blanchiment, teinture et apprêts.

Ces cours, tout en fournissant à l'élève des notions suffisantes, sont condensés de manière à lui prendre le moins de temps possible.

Les élèves sont tenus de prendre des notes, et de présenter, lors des interrogations, leurs cahiers et leurs dessins au courant.

Un professeur spécial est chargé de chaque cours et surveille les exercices d'application qui s'y rattachent.

L'élève peut avoir, suivant ses aptitudes, à prolonger plus ou moins son séjour à l'Ecole. Si une première année ne lui suffit pas, il est autorisé à suivre les cours pendant une seconde année, à la fin de laquelle il peut se présenter à l'examen de sortie.



Salle de Théorie

Conditions d'admission.

Pour être admis à suivre les cours de l'Ecole, il faut satisfaire aux épreuves d'un examen d'entrée, dont le programme est le suivant :

Arithmétique: Quatre règles racines.

Algèbre: Quatre règles, équations, fractions, logarithmes,

Géométrie: Les huit livres. Courbes usuelles. Notions sur la géométrie descriptive.

